



## Communiqué de presse

### Les priorités pour améliorer la formation et l'emploi à l'horizon 2030

Les partenaires sociaux de la construction ont identifié dans leur avis « *La vision des partenaires sociaux de la construction pour assurer les besoins de formation et d'emploi du secteur pour les années à venir* » les orientations spécifiques qui sont nécessaires, selon eux, pour répondre au grand défi du secteur de la construction dans les années à venir : garantir que les entreprises du secteur de la construction puissent disposer d'une main d'œuvre suffisante et qualifiée.

Quatre grands objectifs sectoriels ambitieux (4x20 %) doivent former le cadre de référence en matière d'emploi et de formation dans le secteur de la construction à l'horizon 2030 : (1) Augmenter de 20 % le nombre de jeunes dans l'enseignement construction de plein exercice et partiel ; (2) Augmenter de 20 % le nombre de demandeurs d'emploi suivant une formation de base construction ; (3) Augmenter de 20 % la transition des jeunes issus de l'enseignement construction ; et (4) Diminuer de 20 % la proportion des collaborateurs qui quittent le secteur de la construction.

Afin de réaliser ces objectifs particulièrement ambitieux, il est nécessaire selon les partenaires sociaux de la construction de développer et de mettre en place une nouvelle vision et une nouvelle stratégie en matière d'emploi et de formation pour le secteur de la construction, avec l'ensemble des acteurs compétents (enseignement, organisations compétentes en matière de formation en alternance, médiateurs d'emploi, autorités publiques, etc.).